



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 2/2019- CT/CA-030/2019FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013FR),

Considérant ce qui suit:

- (1) Toute modification apportée au budget du Centre de traduction donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction.
- (2) Le conseil d'administration est tenu d'adopter les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur,

A ADOPTÉ LA DÉCISION SUIVANTE:

Article premier

Le budget rectificatif 2/2019 est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2019.

Pour le conseil d'administration,

Rytis Martikonis
Président

Annexe: budget rectificatif 2/2019



BUDGET RECTIFICATIF 2/2019

CT/CA-030/2019FR

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 2 janvier 2014, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 2/2019. Celui-ci a pour objectif d'inclure les prévisions actualisées reçues de la part des clients ainsi que le résultat du réexamen par le Centre de l'ensemble des postes de dépenses.

Les virements effectués à ce jour en 2019 ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 2/2019» de la section III «État des recettes et des dépenses – détails».

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

B. RECETTES

À la suite des prévisions actualisées reçues des clients pour 2019, les modifications suivantes ont été apportées à l'état des recettes:

- le résultat des prévisions actualisées des clients et l'incidence éventuelle des économies par client calculées par le Centre conduisent à une diminution de 855 400 EUR sous le titre 1 (Paiements des agences, bureaux, institutions et organes, marques de l'Union européenne comprises). Comme toujours, il existe des fluctuations considérables dans les prévisions de certains clients;
- l'EIPO («Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle»), principal client du Centre, a diminué ses prévisions relatives aux marques de l'Union européenne (poste 1006) de 14,6 millions d'EUR à 12,8 millions d'EUR (soit - 12,3 %). Cette baisse s'explique par la diminution de la prévision du nombre de pages de marques à traduire, passant de 410 896 pages à 328 717 pages. Pour tous les autres services de traduction fournis à l'EIPO (poste 1005), le budget a légèrement diminué, passant de 4,3 millions d'EUR à 4,3 millions d'EUR (soit - 1,1 %);
- un certain nombre de clients ont diminué leurs prévisions, ce qui s'est traduit par une réduction totale de 457 600 EUR des recettes prévues. Seul un client a diminué ses prévisions de plus de 100 000 EUR: l'AEMF («Autorité européenne des marchés financiers»), avec une baisse de 40,6 % (- 104 300 EUR);
- un certain nombre de clients ont augmenté leurs prévisions, ce qui s'est traduit par une augmentation totale de 1,4 million d'EUR des recettes prévues. Les quatre clients suivants ont augmenté leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: l'EMA («Agence européenne des médicaments»), avec une hausse de 7,2 % (207 000 EUR), la Chafea («Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation»), avec une augmentation de 144 % (466 400 EUR), l'eu-LISA («Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice»), avec une hausse de 29,7 % (260 100 EUR), et la DG JUST (direction générale de la justice et des consommateurs), avec une augmentation de 100 % (107 400 EUR);
- la prévision concernant le titre 3 («Coopération interinstitutionnelle») a augmenté de 56 900 EUR en raison d'une hausse des recettes pour la gestion de la base de données terminologique interinstitutionnelle de l'UE, IATE (InterActive Terminology for Europe);
- la prévision concernant les autres recettes, inscrite au titre 4, demeure inchangée;
- en raison de la diminution des recettes provenant des clients et de la baisse des dépenses (principalement les coûts de personnel et de sous-traitance), le budget rectificatif 2/2019 montre

une réduction de 1,2 million d'EUR dans l'utilisation de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015). Cela signifie que 3,2 millions d'EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» devraient être utilisés pour équilibrer le budget rectificatif 2/2019, contre 4,4 millions d'EUR prévus dans le budget rectificatif 1/2019. En outre, l'utilisation de la «Réserve pour investissements exceptionnels» a été maintenue au même niveau par rapport au budget rectificatif 1/2019, conformément aux prévisions de dépenses liées au programme eCdt au chapitre 32.

Les recettes totales prévues pour 2019 s'élèvent à 45,8 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	40 764 800
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	764 300
4. Autres recettes	609 050
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	3 624 454
6. Remboursements	p.m.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions de recettes pour la fourniture de services linguistiques en 2019. Il présente les prévisions fournies par les clients pour 2019, compte tenu de l'incidence éventuelle des économies, résultant de la structure tarifaire applicable à la traduction de documents par client, calculées par le Centre.

	Budget rectificatif 2/2019	Budget rectificatif 1/2019	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	328 717	410 896	- 20 %
Nombre total de pages de documents prévues	285 448	278 437	2,5 %
<i>Nombre total de pages prévues</i>	<i>614 165</i>	<i>689 333</i>	<i>- 10,9 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues	118 459	152 360	- 22,3 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	40 764 800	41 620 200	- 2,1 %

C. DÉPENSES

Conjointement avec les prévisions actualisées reçues des clients, le Centre a réexaminé ses dépenses afin de préparer le budget rectificatif 2/2019. Le résultat montre une diminution de 4,1 % aux titres 1 à 3, avec une diminution de 3,2 % au titre 1 («Personnel»), une augmentation de 2,2 % au titre 2 («Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»), et une diminution de 9,6 % au titre 3 («Dépenses opérationnelles»). Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des dépenses:

- une réduction du budget au titre 1 («Personnel») de 860 500 EUR. La principale réduction concerne le budget pour le chapitre 11 («Personnel en activité») qui a été diminué de 841 200 EUR. Les changements sont principalement liés au nombre de personnes en activité. Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) a diminué de 3,1 %;

- une réduction au poste 1115 («Personnel contractuel») de 34 300 EUR (soit - 2,4 %) a été appliquée en raison du nombre inférieur de membres du personnel contractuel équivalents temps plein en place;
- une réduction au poste 1175 («Intérimaires») de 33 500 EUR (soit - 12,8 %) a été appliquée en raison du nombre inférieur de membres du personnel intérimaire en place;
- une augmentation budgétaire au chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») de 21 200 EUR (soit 0,7 %) a été appliquée en raison d'indexations plus élevées des charges et du loyer;
- une augmentation budgétaire au chapitre 21 («Informatique») de 158 600 EUR (soit 4,9 %) a été appliquée en raison des projets liés au plan de transformation;
- une réduction au poste 3000 («Prestations de traduction externe») de 1,2 million d'EUR (soit - 10,1 %) a été appliquée en raison des modifications des prévisions des clients, de l'optimisation des ressources internes et des gains d'efficacité rendus possibles par l'utilisation d'outils de traduction tels que eTranslation;
- les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le budget rectificatif 2/2019 comme suit:

EXERCICE 2019: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2019

Opération de crédit	Date	Du poste	Au poste	EUR
2033	06.05.2019	2050, «Sécurité et surveillance des immeubles»	2030, «Nettoyage et entretien»	5 000

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/2019	Budget rectificatif 1/2019
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES ET ORGANES	40 764 800	- 855 400	41 620 200
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	764 300	56 900	707 400
4	AUTRES RECETTES	609 050	0	609 050
5	VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 612 254	- 1 153 700	4 765 954
	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.
	Réserve pour la stabilité des prix	3 241 354	- 1 153 700	4 395 054
	Réserve pour investissements exceptionnels	370 900	0	370 900
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	45 750 404	- 1 952 200	47 702 604
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	26 322 200	- 860 500	27 182 700
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 079 400	152 200	6 927 200
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	11 703 700	- 1 243 900	12 947 600
10	RÉSERVES	645 104	0	645 104
	Déficit reporté de l'exercice précédent	645 104	0	645 104
	TOTAL	45 750 404	- 1 952 200	47 702 604

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2019 – DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	211 600	19 000	192 600	2 276 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	69 900	0	69 900	800 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	373 800	0	373 800	3 474 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 066 000	207 000	2 859 000	Documents: 31 505 pages; listes de termes: 1 398 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	635 700	-52 000	687 700	6 910 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 296 100	-48 200	4 344 300	Documents: 36 625 pages; listes de termes: 60 201 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes; contrôle rédactionnel: 1 923
1006	Marques de l'EUIPO	12 831 700	-1 808 000	14 639 700	328 717 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	86 900	0	86 900	944 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	48 600	0	48 600	528 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	488 000	-91 100	579 100	5 304 pages
100	Article 100	22 108 300	-1 773 300	23 881 600	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	46 600	0	46 600	506 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 187 100	17 100	1 170 000	12 519 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	0	p.m.	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	158 000	-12 700	170 700	1 586 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	135 700	0	135 700	1 475 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	123 600	0	123 600	1 278 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	56 000	0	56 000	609 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	907 000	0	907 000	9 859 pages
101	Article 101	2 614 000	4 400	2 609 600	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	54 100	9 900	44 200	588 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	177 700	-85 100	262 800	1 841 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	827 300	0	827 300	9 453 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	939 900	82 900	857 000	9 717 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	15 300	0	15 300	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	53 300	34 500	18 800	546 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	790 200	466 400	323 800	7 298 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	23 800	12 400	11 400	259 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	10 900	6 700	4 200	134 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 971 200	51 800	1 919 400	Documents: 18 489 pages; listes de termes: 46 200 termes
102	Article 102	4 863 700	579 500	4 284 200	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	414 200	0	414 200	4 502 pages
1031	Entreprise commune Fusion for energy (F4E)	52 300	0	52 300	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	159 100	0	159 100	1 635 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	60 500	0	60 500	Documents: 722 pages; listes de termes: 440 termes

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	58 700	0	58 700	608 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	22 100	-3 500	25 600	241 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	p.m.	0	p.m.	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	116 800	0	116 800	1 218 pages
1039	Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	14 300	-18 700	33 000	156 pages
103	Article 103	898 000	-22 200	920 200	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	—	—	
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	—	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de médicaments innovants 2» (EC IMI 2)	29 200	0	29 200	317 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	10 300	0	10 300	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	—	
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 400 400	0	2 400 400	23 926 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	170 500	-2 300	172 800	2 131 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	152 700	-104 300	257 000	1 660 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	1 144 300	0	1 144 300	12 389 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	150 300	0	150 300	1 634 pages
104	Article 104	4 057 700	-106 600	4 164 300	
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	99 900	0	99 900	1 086 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 135 300	260 100	875 200	Documents: 12 561 pages; listes de termes: 220 termes
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	4 200	-100	4 300	46 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 013 700	0	1 013 700	11 019 pages
1055	Écoles européennes	2 200	2 200	p.m.	24 pages
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	0	p.m.	
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	107 400	0	p.m.	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	0	p.m.	
105	Article 105	2 255 300	262 200	1 993 100	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	500	500	p.m.	5 pages
109	Article 109	500	500	p.m.	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	36 797 500	-1 055 500	37 853 000	
1100	Commission européenne	1 437 200	107 400	1 329 800	Documents: 14 640 pages; listes de termes: 2 000 termes. Le volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs et pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion.
1101	Parlement européen	p.m.	0	p.m.	
1102	Conseil de l'Union européenne	232 000	-23 700	255 700	2 713 pages
1103	Cour des comptes européenne	13 800	0	13 800	120 pages
1104	Comité européen des régions	5 200	5 200	p.m.	46 pages
1105	Comité économique et social européen	35 100	35 100	p.m.	284 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	0	p.m.	
1107	Banque centrale européenne	155 600	-15 900	171 500	1 630 pages
1108	Médiateur européen	202 800	92 000	110 800	2 291 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 885 600	0	1 885 600	20 496 pages
110	Article 110	3 967 300	200 100	3 767 200	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	3 967 300	200 100	3 767 200	Ce chapitre présente les recettes de prestations linguistiques fournies aux institutions de l'UE. Jusqu'en 2016, ces recettes étaient inscrites au titre 3 «Coopération interinstitutionnelle» et au poste 1040 «Contrôleur européen de la protection des données».
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	40 764 800	-855 400	41 620 200	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
200	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3000	Commission européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Commission européenne sont inscrites au poste 1100.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	764 300	56 900	707 400	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
3003	Parlement européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Parlement européen sont inscrites au poste 1101.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
3004	Conseil de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Conseil sont inscrites au poste 1102.
3005	Cour des comptes européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour des comptes sont inscrites au poste 1103.
3006	Comité des régions de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité des régions sont inscrites au poste 1104.
3007	Comité économique et social européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité économique et social sont inscrites au poste 1105.
3008	Cour de justice de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour de Justice sont inscrites au poste 1106.
300	Coopération interinstitutionnelle	764 300	56 900	707 400	
3010	Banque centrale européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Banque centrale européenne sont inscrites au poste 1107.
3011	Médiateur européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Médiateur sont inscrites au poste 1108.
301	Article 301	—	—	—	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	764 300	56 900	707 400	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	764 300	56 900	707 400	
4000	Intérêts bancaires	7 000	0	7 000	
400	Intérêts bancaires	7 000	0	7 000	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	358 800	0	358 800	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
401	Remboursements divers	358 800	0	358 800	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	0	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	0	243 250	
40	AUTRES RECETTES	609 050	0	609 050	
4	AUTRES RECETTES	609 050	0	609 050	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels»	370 900	0	370 900	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	3 241 354	-1 153 700	4 395 054	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	3 612 254	-1 153 700	4 765 954	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 612 254	-1 153 700	4 765 954	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 612 254	-1 153 700	4 765 954	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
600	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	0	p.m.	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.	
	Total des recettes	45 750 404	-1 952 200	47 702 604	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
DÉPENSES					
1100	Traitements de base	15 628 000	-477 800	16 105 800	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 458 000	-68 000	1 526 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 476 000	-81 800	2 557 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	16 000	-3 500	19 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	19 578 000	-631 100	20 209 100	
1113	Stagiaires	32 000	-4 200	36 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 412 000	-34 300	1 446 300	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 <i>bis</i> et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 444 000	-38 500	1 482 500	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	176 000	-8 900	184 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 <i>bis</i> .
112	Perfectionnement professionnel du personnel	176 000	-8 900	184 900	
1130	Couverture des risques maladie	538 000	-2 800	540 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	69 500	-10 000	79 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
1132	Couverture du risque de chômage	142 500	-25 000	167 500	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 276 000	-52 400	3 328 400	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 026 000	-90 200	4 116 200	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	0	1 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: - l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; - en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	230 200	-19 000	249 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	231 200	-19 000	250 200	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
115	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	228 000	-33 500	261 500	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	228 000	-33 500	261 500	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	37 000	-10 000	47 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	11 300	0	11 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	52 600	-10 000	62 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	26 600	0	26 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	78 400	0	78 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	205 900	-20 000	225 900	
1190	Coefficients correcteurs	1 500	0	1 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 500	0	1 500	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	25 890 600	-841 200	26 731 800	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	59 000	-8 500	67 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	59 000	-8 500	67 500	
1310	Frais de mission liés aux formations	23 000	-3 600	26 600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	23 000	-3 600	26 600	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	82 000	-12 100	94 100	
1400	Restaurants et cantines	4 300	-1 300	5 600	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	4 300	-1 300	5 600	
1410	Service médical	56 600	0	56 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	56 600	0	56 600	
1420	Autres dépenses	187 300	-5 900	193 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
142	Autres dépenses	201 300	-5 900	207 200	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	262 200	-7 200	269 400	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	0	p.m.	
15	MOBILITÉ	p.m.	0	p.m.	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	0	p.m.	
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
1630	Centre de la petite enfance	83 400	0	83 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	83 400	0	83 400	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	0	1 500	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	0	1 500	
16	SERVICES SOCIAUX	84 900	0	84 900	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	0	2 500	
17	RÉCEPTION ET REPRÉSENTATION	2 500	0	2 500	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	0	p.m.	
19	PENSIONS	p.m.	0	p.m.	
1	PERSONNEL	26 322 200	-860 500	27 182 700	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 375 000	26 000	2 349 000	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 375 000	26 000	2 349 000	
2010	Assurance	10 900	0	10 900	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	10 900	0	10 900	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	206 000	200	205 800	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	206 000	200	205 800	
2030	Nettoyage et entretien	219 900	0	219 900	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	219 900	0	219 900	
2040	Aménagement des locaux	16 000	0	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	0	16 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	204 500	-5 000	209 500	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	204 500	-5 000	209 500	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	
2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 032 300	21 200	3 011 100	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 714 100	-60 900	1 775 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables de traitement de données, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Les prévisions pour 2017 comprennent les coûts initiaux d'implémentation de services d'informatique en nuage (cloud).
210	Informatique	1 714 100	-60 900	1 775 000	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 714 500	219 500	1 495 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 714 500	219 500	1 495 000	
21	INFORMATIQUE	3 428 600	158 600	3 270 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
2204	Matériel bureautique	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	0	5 000	
2210	Premier équipement	11 000	0	11 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	11 000	0	11 000	
2230	Premier équipement en matériel de transport		0		Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	9 300	0	9 300	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	14 300	0	14 300	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	0	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	0	24 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	54 300	0	54 300	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	0	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	0	24 000	
2320	Frais bancaires	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
232	Dépenses financières	2 000	0	2 000	
2330	Frais juridiques	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	0	20 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	10 400	0	10 400	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	0	3 100	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	19 000	0	19 000	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	10 000	0	10 000	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	10 000	0	10 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	137 000	-9 600	146 600	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
2394	Diffusion	12 000	-8 000	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	11 500	0	11 500	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	170 500	-17 600	188 100	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	245 500	-17 600	263 100	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 200	0	19 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 200	0	19 200	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	134 000	0	134 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	134 000	0	134 000	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	153 200	0	153 200	
2500	Réunions et convocations en général	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	3 000	0	3 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	5 000	-10 000	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	5 000	-10 000	15 000	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	8 000	-10 000	18 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	
2650	Interprétation	30 000	0	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	0	30 000	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	57 500	0	57 500	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	
27	CONSULTATIONS ET ÉTUDES	100 000	0	100 000	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 079 400	152 200	6 927 200	
3000	Prestations de traduction externe	10 550 000	-1 190 000	11 740 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	60 000	0	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	10 610 000	-1 190 000	11 800 000	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	10 610 000	-1 190 000	11 800 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	722 800	-53 900	776 700	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	722 800	-53 900	776 700	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	722 800	-53 900	776 700	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	370 900	0	370 900	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	370 900	0	370 900	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	370 900	0	370 900	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	11 703 700	-1 243 900	12 947 600	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	0	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2019, le montant total de cette réserve s'élèvera à 6 146 637 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 67 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2019 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 335 478 EUR, compte tenu de la consommation du poste de recettes 5010.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 2/201 9	Budget rectificatif 1/201 9	Commentaires
10007	Déficit reporté de l'exercice précédent	645 104	0	645 104	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
1000	Crédits provisionnels	645 104	0	645 104	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	645 104	0	645 104	
10	RÉSERVES	645 104	0	645 104	
	Total des dépenses	45 750 404	-1 952 200	47 702 604	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2017		2018		2019	
	Pourvus au 31.12.2017		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 1/2018		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2019	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1	0	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	6	6	16	10	17	11
AD 11	10	4	8	3	7	4
AD 10	4	6	6	6	8	5
AD 9	5	7	4	11	4	12
AD 8	9	14	3	22	1	21
AD 7	3	15	5	19	6	24
AD 6	3	25	1	16	1	12
AD 5	1	11	0	2	0	0
TOTAL AD	42	89	44	90	45	90
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	3	0	5	0	5	0
AST 8	2	2	1	2	1	2
AST 7	2	2	2	4	1	5
AST 6	0	4	1	5	1	6
AST 5	2	12	2	18	2	19
AST 4	2	13	0	12	0	12
AST 3	0	11	0	5	0	2
AST 2	0	2	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	11	46	11	46	10	46
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	1
AST/SC 2	0	1	0	2	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	1	0	2	0	2
TOTAL	53	136	55	138	55	138
TOTAL PERSONNEL	189	193	193	193	193	193

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2017 (effectivement pourvus)	2018	2019
GF IV	12,3	13,0	16,0
GF III	4,3	6,0	9,0
GF II	9,7	9,0	5,0
GF I	0,0	0,0	0,0
Total AC	26,3	28,0	30,0